



## Rapport du Président à la Séance Plénière

### Séance du 15 décembre 2022

---

Rapport n°	22SP-2089
Commission(s)	Commission Finances du 12 décembre 2022
<b>Objet</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>

---

Protéger, accompagner dans les transitions et anticiper : les trois orientations budgétaires débattues en novembre dernier structurent, naturellement, le budget primitif proposé pour 2023. Naturellement car, les jours passant, aucune des incertitudes identifiées il y a quelques semaines n'a pu être levée. La guerre en Ukraine – et donc ses conséquences internationales - ne semblent pas devoir connaître son épilogue prochainement, les dispositions souhaitées par l'Etat en matière de maîtrise des dépenses locales peinent à se préciser, l'inflation continue de croître et l'on ne distingue pas de perspective claire de rebond de l'activité.

Mais la construction d'un budget annuel n'est pas un exercice prospectif. Elle invite à retenir des hypothèses comme étant les plus probables - même si de moins en moins de paramètres sont sous notre contrôle - et, sur cette base, à former des choix ; elle est l'affirmation ou la réaffirmation d'ambitions politiques pour le territoire, et la revendication d'une stratégie financière pour tenir ces ambitions avec un budget d'investissement de 1,653 Milliard €.

Face aux crises, adapter notre fonctionnement n'est pas une option ou un discours de façade, c'est une réalité qui devait nécessairement affecter, en profondeur, notre budget à venir.

Nos ambitions – notre cap pour le mandat – sont connues : **accompagner les transitions** numériques, écologiques, industrielles et de santé. Notre devoir pour 2023 : **protéger**, nos habitants, nos entreprises, nos associations, les personnes qui vivent et qui font vivre le Grand Est. Notre responsabilité dans ce contexte : continuer, dans le même temps, de penser à l'avenir, de saisir les occasions, d'**innover**. Et notre discipline pour y parvenir : conserver, encore et toujours, des **fondamentaux budgétaires sains** : ils ne forment par notre projet, ils en constituent un préalable nécessaire.

## **Une évidence : prendre en compte les difficultés financières engendrées par la crise**

**Protéger** est la priorité de la période que nous traversons, parce que les inquiétudes et besoins des habitants et entreprises du Grand Est sont nombreux, et parce que la Région est en mesure, grâce à sa gestion rigoureuse des dernières années et à son rôle planificateur désormais bien incarné de faire le pas de côté que la conjoncture exige : assumer à la fois un rôle d'amortisseur de l'explosion de certains coûts, et veiller à préserver l'avenir.

Les jeunes – et les lycéens en particulier – constituent les premiers usagers de la Région ; ils seront les principaux bénéficiaires du bouclier tarifaire décidé pour l'an prochain : directement, en ne se voyant pas répercuter sur le tarif de restauration les hausses des coûts des matières premières, et indirectement en bénéficiant de dotations préservées à leurs établissements grâce à l'absorption, par la Région, des surcoûts énergétiques des derniers mois (jusqu'à 50 M€ supplémentaires par rapport à 2021, soit + 100%). Le dernier volet du bouclier concernera plus largement les habitants du Grand Est en ne faisant pas peser sur les tarifs des TER, les surcoûts énergétiques mis en avant par la SNCF.

Les jeunes sont aussi les premiers bénéficiaires de nos politiques « Culture, sport, jeunesse et engagement » dont l'enveloppe d'investissement augmente de plus de 10%. 2023 sera marquée par le lancement de la phase expérimentale du plan de sûreté des lycées en 2022.

En matière de protection, le plan régional d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se déploiera, notamment pour la lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause de notre mandat.

Protéger les habitants du Grand Est passe par la recherche de solutions au défi de la désertification médicale. Ainsi, notre engagement dans un déploiement raisonné mais ambitieux de la télémédecine se poursuivra et plus de 500 nouvelles places en formation infirmiers et aides-soignants seront créées à la rentrée 2023. Cette dernière décision constitue à ce titre l'un de nos plans d'actions mis en place pour l'attractivité des métiers en tension.

Protéger les habitants du Grand Est, c'est enfin veiller à préserver leur liberté de se déplacer, et donc, pour les plus éloignés des nœuds de transports, leur capacité à le faire en finançant les travaux d'urgence sur les lignes de desserte fine du territoire. Veiller aux conditions de circulation des marchandises est aussi un enjeu de protection du territoire, pour son environnement et son développement équilibré : 2023 verra ainsi un quasi doublement des crédits pour la modernisation du réseau ferroviaire fret.

## **Une nécessité : garder le cap malgré l'avis de tempête**

L'urgence conjoncturelle imposant de renforcer l'action protectrice de la Région n'éclipse aucunement le défi écologique qui se fait d'ailleurs de plus en plus pressant. Elle ne doit pas nous détourner de notre rôle fondamental d'accompagnement des acteurs économiques du territoire. Et une partie même de la réponse aux besoins de protection passe par nos engagements dans les champs du numérique et de la santé. C'est pourquoi, en 2023, la **Région intensifiera son accompagnement des transitions** dans ces quatre domaines.

Au cœur de l'action régionale la **transition écologique** est la priorité, avec l'accélération du programme de transformation énergétique (Lycées verts), le maintien de la dotation d'investissement pour la transition écologique et le déploiement progressif du plan d'action régional en matière d'alimentation durable (ADAGE). Au-delà des murs des lycées, nos actions pour la prévention et l'adaptation aux changements climatiques et leurs conséquences s'étendront encore, avec la montée en puissance du Contrat de Développement des Energies Renouvelables (EnR) qui permettra le financement de nouveaux projets d'EnR et la structuration de nos politiques eau et biodiversité, notamment en intégrant la mission Natura 2000.

C'est bien encore, la transition écologique que la Région soutient directement et massivement (263 M€ de crédits d'investissement au bénéfice de la modernisation, de l'extension et de l'entretien du parc ferroviaire) par ses choix en matière de transports : une augmentation d'offre ferroviaire de 8 % à l'échelle de l'ensemble de la Région – avec le REME de Strasbourg, mais aussi des aller-retour supplémentaires entre Metz et Strasbourg et Nancy-Neufchâteau –, et les premiers financements aux infrastructures qu'il est prévu d'inscrire au volet « mobilités » du CPER. Pour favoriser toujours plus l'usage du train, c'est un quasi doublement des crédits de paiement dédiés aux opérations de mise en accessibilité des gares qui est proposé pour 2023. Enfin le mot d'ordre « intermodalité » se renforce pour la Région qui déroule la première année de son plan vélo avec 6,3 M€ de crédits de paiement nouveaux.

Transition écologique et **transitions économiques** ne sont pas indépendantes ; la première est même à la source de plusieurs des secondes : c'est le sens des parcours d'accompagnement des entreprises en transition écologique que la Région proposera en 2023, avec deux volets particuliers : économies d'eau et de matières, et gestion des déchets.

Le budget d'investissement « Action économique » de l'an prochain s'étoffe d'ailleurs de 11 M€ supplémentaires en déclinaison des actions du Business Act Grand Est. Les transitions économiques se gèrent aussi dans l'adaptation des compétences : avec le renouvellement du programme de leadership féminin « Elles osent en Grand Est », nous serons attentifs à la promotion des métiers numériques et industriels auprès des jeunes femmes et à un travail sur la cohérence entre nos investissements en formation et la carte des métiers d'avenir.

Du côté du **numérique**, l'accompagnement des transitions est très avancé : le déploiement de la fibre est quasi finalisé ; il ne reste désormais que les branchements isolés / longs, et c'est plutôt sous le prisme de l'anticipation qu'il faudra aborder 2023. On peut toutefois signaler que c'est du côté de la collectivité régionale elle-même que la transition numérique sera particulièrement mise en œuvre l'an prochain, avec le déploiement d'un nouvel environnement numérique de travail interne, facteur d'amélioration de notre relation avec les usagers.

Quant à la **santé**, elle demeurera au cœur de plusieurs de nos politiques, en témoigne encore la poursuite des actions en lien avec le Plan régional « Activités physiques et sportives aux fins de santé », engagement de notre mandat, ou encore les quelques dizaines de millions d'euros du programme REACT-EU mobilisés au bénéfice de plusieurs des établissements du territoire.

Pour accompagner les transitions, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une écoute attentive, voire de s'appuyer sur une ingénierie éclairée. C'est le sens du soutien à la montée en compétence que la Région entend proposer à ses partenaires, notamment à travers la plateforme du foncier, l'institut de formation des élus et l'agence régionale des transitions écologiques.

Ces outils seront cruciaux pour diffuser, enfin, **l'impératif d'innovation** auquel la Région s'astreindra d'abord pour elle-même. **Un pari : anticiper et innover pour surmonter les obstacles.**

La poursuite assumée de l'analyse climat de notre budget offre une aide précieuse pour mieux anticiper nos propres enjeux de transformation. La forte réduction des dépenses « à définir » est, à cet égard, l'encouragement le plus marqué de cette édition. Tout juste faut-il souligner la pertinence de l'engagement fort de la Région dans les investissements de mobilité, dépenses ressortant comme favorables ou très favorables.

Naturellement, la prévention et l'adaptation au changement climatique sont l'un des principaux ressorts : création d'une structure d'investissement dans les énergies renouvelables, nouvelles actions en faveur des systèmes agroforestiers. Former pour préparer l'avenir est une évidence et il faut citer pour 2023 deux projets singuliers : le déploiement des ambassadeurs des métiers, et le renouvellement à venir du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP, 2023-2028).

Le champ du numérique se prête intrinsèquement au jeu de l'innovation : 2023 verra la mise en œuvre de deux démonstrateurs sur les usages du numérique, avec l'objectif de massifier les plus vertueux d'entre eux. Plus proche de nous en termes d'anticipation, en matière sportive : la priorité de l'année prochaine sera bien sûr de finaliser la préparation du territoire et de ses sportifs au grand rendez-vous 2024 des Jeux olympiques et paralympiques, tremplin aussi pour le renouvellement des pratiques sportives sur tout le territoire.

### **Une certitude : maintenir une stratégie budgétaire offensive, grâce à des fondamentaux sains**

L'ensemble de ces ambitions engageant la Région dans une dynamique de dépenses forte et maîtrisée. Alors que la visibilité sur les recettes demeure extrêmement sujette à évolution et que les perspectives sur les taux d'emprunt s'assombrissent, nous devons nous appliquer **une discipline budgétaire constante**, aidée par le déploiement de la nouvelle programmation européenne qui conduit à inscrire 50 M€ supplémentaires par rapport à l'an dernier.

Depuis quatre ans, la Région s'est évertuée à effectuer un grand effort de maîtrise de son fonctionnement, dans un contexte de hausse naturelle intrinsèque. Il serait hasardeux pour l'avenir de rompre aujourd'hui avec cette stratégie génératrice de marges de manœuvre - indispensable pour les Régions qui restent les collectivités les plus tournées vers l'investissement.

A l'heure où un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale se dessine au niveau de 0,5 point en-dessous de l'inflation, ce sont nos efforts renouvelés et approfondis d'une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement non contraintes qui permettront de répondre à l'attente que nombre d'acteurs expriment à l'égard de la Région : souplesse et adaptation aux aléas qui peuvent toucher ses habitants, ses entreprises et ses territoires en cours d'année.

La Région dispose en effet d'une assise budgétaire solide - une épargne brute équivalente à celle envisagée en 2022, une capacité de désendettement demeurant compétitive, inférieure à 8 ans au stade primitif - mais elle ne peut l'adapter que si elle débute chaque exercice avec la prudence que le climat d'incertitudes exige. C'est sa capacité à continuer d'activer collectivement de nouveaux leviers de transitions qui permet à la Région d'être le moteur de l'efficience et de la résilience du Grand Est.

Ainsi, le budget primitif pour 2023 s'élève à 3,88 milliards d'euros, en progression de 9,8% par rapport à celui pour 2022.

\* \* \*

## Il vous est proposé :

- **d'arrêter** le montant du budget à (montants en euros) :

Chapitre	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	59 825 703	57 189 465	26 406 460	169 982 358	1 794 365	13 599 806
900-5 / 930-5	0	0	338 211 749	94 244 858	338 211 749	94 244 858
902 / 932	512 446 500	751 850 704	315 561 779	845 359 838	98 330 977	177 664 651
903 / 933	42 585 000	59 680 000	55 694 580	65 286 997	2 000 000	650 000
904 / 934	10 000 000	1 000 000	7 500 000	905 000		
905 / 935	92 410 000	3 650 000	100 150 000	3 685 000	49 100 000	1 760 000
906 / 936	205 102 000	72 890 889	144 679 900	68 447 082	17 765 814	2 713 560
907 / 937	60 714 000	19 498 800	43 650 000	19 373 521	5 000 000	6 391 000
908 / 938	2 026 666 774	573 080 000	409 193 404	817 847 608	156 182 714	45 341 931
922					66 019 000	
923			211 506 191		517 560 610	
925			508 000 000		508 000 000	
926			703 000 000		780 000 000	
940				80 881 998		69 676 550
941						2 051 249 000
942						161 712 000
943				57 200 000		600 000
944				2 325 262		
945				1 135 000		
946				780 000 000		703 000 000
950	20 000 000					
951					321 928 834	
952		40 000 000				
953				321 928 834		
954					1 660 000	
<b>TOTAL</b>	<b>3 029 749 977</b>	<b>1 578 839 858</b>	<b>2 863 554 063</b>	<b>3 328 603 356</b>	<b>2 863 554 063</b>	<b>3 328 603 356</b>

- **d'approuver** le document comptable et ses annexes ;
- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;
- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget ;

- **d'octroyer** la Garantie de la Région Grand Est dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la Région Grand Est est autorisée à souscrire pendant l'année 2023,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Région Grand Est pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
  - la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la Région Grand Est s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Région Grand Est au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
  
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de Garantie dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;
  
- **d'autoriser** le Président de la Région Grand Est à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
  
- **d'attribuer** un montant de subvention de 82 700 € imputé sur le chapitre 930 pour l'année 2023 à l'association de prévoyance et de solidarité des anciens conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT, et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
  
- **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;
  
- **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;
  
- **d'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2023 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019. Le montant prévisionnel est estimé à 1 660 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 932, 933, 937 et 938 ;

- **de fixer** les couts horaires moyens bruts chargés suivants pour les agents d'une Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et d'appliquer ce coût au calcul des travaux en régie effectués dans les établissements en 2023 : 26,38 €/h pour un poste coté G1, 29 €/h pour un poste coté E1 et 38,89 €/h poste pour un coté E2.

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer**

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean ROTTNER', with a stylized flourish at the end.

Jean ROTTNER